

De quoi s'agit-il ?

Les acquis de formation (AF) sont les compétences que l'étudiant-e doit avoir lorsqu'il/elle obtient son titre : « ce qu'une personne sait, comprend et/ou est normalement en mesure de faire après accomplissement d'un processus d'apprentissage » (site web de référence : swissuniversities).

Les AF se répartissent selon les descripteurs suivants :

- Connaissances et compréhension
- Application des connaissances et de la compréhension
- Capacité de former des jugements
- Savoir-faire en termes de communication
- Capacités d'apprentissage en autonomie

Pour une présentation plus détaillée voir ici pour le niveau Bachelor et ici pour le niveau Master.

Pourquoi en parle-t-on ?

Les AF permettent de donner une vue d'ensemble d'un cursus donné et d'en rechercher la cohérence. Le **cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses et européennes** se fonde sur cet instrument. Par conséquent, les AF font partie des exigences en matière d'accréditation.

Les AF sont l'instrument reconnu par swissuniversities pour communiquer le contenu des formations universitaires. **A l'Université de Neuchâtel, la description des AF va se généraliser d'ici la fin de l'année académique 2018/2019.**

A quoi servent-ils ?

Pour l'équipe enseignante

- vérifier la cohérence du programme en fonction du profil de sortie des étudiant-e-s
- définir les exigences propres des titres successifs de bachelor et master
- disposer de repères pour planifier les enseignements et les approches pédagogiques
- rendre complémentaires les modalités d'évaluation
- se coordonner plus facilement
- valoriser l'innovation pédagogique

Pour les étudiant-e-s

- avoir une idée claire des objectifs de leurs études
- bénéficier de plans d'étude bien étayés
- faire reconnaître leur profil

Pour les partenaires externes

- comprendre le profil des diplômé-e-s
- saisir l'apport de la formation universitaire

Comment les définir ?

Les responsables de cursus et de piliers définissent les AF en collaboration avec l'équipe enseignante. Le Bureau qualité est à disposition pour un appui selon les besoins et propose d'adopter une démarche en trois étapes.

1

Réflexion sur les **compétences-clés** que les étudiant-e-s devraient posséder à l'obtention de leur titre. Classement des compétences en fonction des cinq descripteurs.

Connaissance et compréhension

.....

Application des connaissances et de la compréhension

.....

Capacité de former des jugements

.....

Savoir-faire en terme de communication

.....

Capacités d'apprentissage en autonomie

.....

2

Inventaire des **objectifs d'enseignement-apprentissage** relatifs à chacun des enseignements du cursus ou du pilier. Ces objectifs figurent dans les **descriptifs des enseignements**.

Objectifs enseignement A	Objectif 1	Objectif 2
Objectifs enseignement B	Objectif 1	Objectif 2
Objectifs enseignement C	Objectif 1	Objectif 2
.....

3

Vérification de l'**adéquation** entre les objectifs d'enseignement-apprentissage et les compétences-clés. En procédant aux ajustements nécessaires, on parvient à une liste révisée des compétences-clés : les **acquis de formation**.

Apprentissages visés	Ens. A	Ens. B	Ens. C
Compétence 1	X		X	
Compétence 2		X		
Compétence 3	X	X		
.....			
=AF ▲				